AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°20 bis

22 Août 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 888074 V

SPECIAL ALPES-MARITIMES et VAR

MOUCHE DE L'OLIVE (Dacus oleae) - Des toutes dernières observations il ressort que le vol de la Mouche de l'olive s'est étendu sur la Côte et la zone sub-littorale du département des Alpes-Maritimes ainsi que sur le littoral varois particulièrement dans la région de Six-Fours .Des pontes parfois nombreuses ont été également observées dans des vergers de ces mêmes régions .

En conséquence, dans le cas de lutte classique (traitement de la totalité des arbres), une première application est conseillée dès que possible sur toutes les oliveraies situées à moins de 350 m. d'altitude le long du littoral des Alpes-Maritimes et sur les oliveraies du littoral varois situées dans les régions de Six-Fours, La Garde, Hyères .

En cas de doute un contrôle des piqûres est recommandé pour confirmer la nécessité (seuil) d'intervention (notre Bulletin du 29 Juillet 1980) .Un échantillon d'une vingtaine d'olives peut nous être adressé pour examen .

Un avis ultérieur fixera la date du traitement pour les régions plus tardives de ces départements (au-dessus de 350 m. d'altitude ou plus éloignées de la côte) .

On utilisera l'une des matières actives suivantes (en grammes par hectolitre d'eau ou par hectare) :

- décaméthrine (Décis) : 1,25 ou 12,5
- diméthoate (nombreuses spécialités) : 30 ou 300
- fenthion (Lebaycid) : 50 ou 500
- formothion (Anthio) : 40 ou 400
- phosphamidon (Dimécron) : 30 ou 300

En cas de forte attaque de CYCLOCONIUM ou de FUMAGINE, on associera à l'insecticide un produit cuprique à raison de 250 g de cuivre métal par hectolitre, soit 2 500 g par hectare .

TORDEUSE SUD AFRICAINE DE L'OEILLET (troisième avis) - Il est recommandé de poursuivre les traitements tous les 15 jours à compter du 1er Septembre .Un avis ultérieur précisera la date d'arrêt de ceux-ci .

Les indications relatives aux produits et à leur dosage ainsi que les autres recommandations données dans les deux avis précédents restent valables .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

P92

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD